

PLAN LOCAL D'URBANISME

Commune *de VINANTES*

APPROBATION

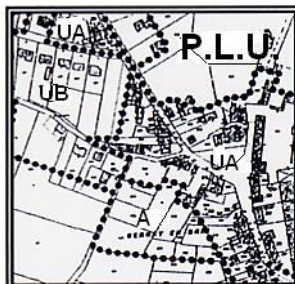
Vu pour être annexé à la délibération du
Conseil Municipal en date du 15/12/17

LE MAIRE

Yves PELLETIER

CABINET D'URBANISME
Xavier FRANCOIS
2, rue de l'Eglise
60350 CUISE LA MOTTE

Tel : 06 80 70 47 51
e-mail : urba.francois@gmail.com



PIECE N°6

LISTE DES
EMPLACEMENTS
RESERVES

LEGENDE



LIMITE DE ZONE



EMPLACEMENT RESERVE



ESPACE BOISE CLASSE

TRAME VERTE ET BLEUE

Conformément à l'article R 123-11 du code de l'urbanisme en vigueur au 31 décembre 2015, les espaces et secteurs contribuant à la trame verte et bleue sont cartographiés par la trame « espace boisé classé » et par un classement en zone Azh et UAzh

EMPLACEMENT RESERVE

N°1 : 3500 m²

Bénéficiaire : Commune

Destination : Groupe scolaire